

Lycée Montesquieu



Actualisé le jeudi 28 mai 2020

Protocole de réouverture du lycée Montesquieu, juin 2020

Préambule

Le Ministre de l'Éducation Nationale s'est prononcé pour la réouverture très progressive des lycées en juin et juillet. Afin d'accueillir les lycéens et les personnels dans les meilleures conditions de sécurité, en conformité avec le protocole sanitaire publié par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le plan d'accueil a été présenté en commission hygiène et sécurité du lycée et soumis à l'avis du conseil d'administration le jeudi 28 mai 2020.

Depuis le 18 mai, l'ensemble de l'établissement est en cours de désinfection par l'équipe technique conformément aux recommandations de la Région Île de France.

Dans le cadre du déconfinement le principe général de fonctionnement du lycée reste l'enseignement à distance qui fait ses preuves et permet d'assurer la continuité de la méthode. La réouverture du lycée en présence concernera les élèves qui préparent actuellement les oraux du baccalauréat et ceux qui ont besoin d'être soutenus et accompagnés. C'est-à-dire les élèves de terminales qui n'ont pas obtenu le baccalauréat en contrôle continu et quelques élèves par classe de seconde et première. Cet accueil se fera en individuel pour les entretiens ou en groupe de 3 à 5 élèves pour la préparation des oraux de rattrapage. Les parents seront contactés si et seulement si leurs enfants sont concernés.

Les entretiens ou préparations se dérouleront uniquement le matin, Il n'y aura pas de récréation, la demi-pension ne sera pas assurée afin que l'équipe technique puisse nettoyer régulièrement les endroits de passage notamment les rampes des escaliers et les sanitaires.

Ne sont pas concernés par la reprise des cours les élèves souffrant d'une pathologie médicale ou d'une cause de comorbidité (Voir liste en annexe 1 page 9). Chaque famille s'engage à vérifier la température de sa fille / son fils avant de l'envoyer au lycée.

Ne sont pas concernés par la reprise des cours en présentiel les professeurs souffrant d'une pathologie médicale ou d'une cause de comorbidité (Voir liste précisions en annexe 1 et 2) ou autres raisons personnelles énoncées par la circulaire.

Objectifs pédagogiques pour la période

1. Accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires COVID 19 : moins d'élèves en classe, dans les couloirs et autres espaces de vie lycéenne ainsi que dans les transports scolaires.
2. Permettre aux élèves de terminale et de première de poursuivre l'acquisition des connaissances attendues pour la poursuite de leur parcours à travers l'enseignement à distance.
3. Permettre aux élèves de terminale qui n'ont actuellement pas obtenu le baccalauréat en contrôle continu de bénéficier d'un accompagnement et d'une préparation présentielle et distancielle aux examens : soit 150 élèves en retour partiel au lycée
4. Permettre aux 445 élèves de 2GT de poursuivre leurs apprentissages à distance : pas de retour au lycée, fin des cours le vendredi 19 juin. La semaine suivante sera consacrée au retour des manuels et aux réinscriptions. Les opérations d'accompagnement à l'orientation ont été réalisées nous saisissons les vœux des élèves.

Echéancier :

Du vendredi 29 mai au vendredi 5 juin : conseils de classe des 2GT en distanciel et avec tous les membres.

Du 8 au 26 juin, accueil des élèves de terminale pour les oraux.

Du 8 au 15 juin, conseils de classes de 1^{ère} et terminale.

Du 8 au 19 juin, accueil en entretien individuels des élèves de 1^{ère} et 2GT qui ont rencontrés de lourdes difficultés ces dernières semaines.

Du 19 juin 26 juin, réinscription des élèves de 1^{ère} et 2GT et retour des manuels scolaires.

Du 29 juin au 3 juillet, réunion des jurys et préparation de la rentrée.

Du 8 au 10 juillet oraux de rattrapage.

Plan de nettoyage et mesures d'hygiène

Les consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels

Le port du masque « grand public » dans l'établissement est obligatoire pour les personnels en présence d'élèves et dans toutes les situations. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement. Les élèves bénéficieront d'une formation (vidéo) sur les gestes barrières en première heure de cour de la réouverture. L'établissement est bien doté en matériel d'hygiène et de protection (lire ci-dessous) néanmoins Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants et tout autre dispositif d'hygiène qu'ils jugeront utiles (lingettes, gel hydroalcoolique de poche).

Organisation matérielle et sanitaire de l'établissement

L'ensemble de l'établissement obéit au protocole de nettoyage et de désinfection conformément aux recommandations prévues par le plan de reprise d'activité des EPLE et mesures de prévention COVID-19 prévu par la Région Île-de-France.

Au portail

La zone du portail est séparée en deux par du ruban de signalisation afin de fluidifier la circulation des entrées et sorties, 8h30-11h30 et 9h30-12h30.

Dans le Hall

Une table est disposée à l'accueil pour délimiter les deux voies d'accès aux escaliers.

Deux distributeurs de gel hydro alcoolique à destination des élèves sont installés de part et d'autre des deux voies d'accès matérialisées par du ruban de signalisation. Un marquage au sol indique les distances de sécurité à respecter.

A l'accueil des usagers et professeurs il est proposé : masques jetables, gel hydro alcoolique et répertoire de présence dans l'établissement afin de contrôler les accès des usagers et d'assurer une mémoire en cas de problème.

Dans les escaliers

Une attention particulière est portée au nettoyage et à la désinfection des rampes d'escaliers. Les rampes sont nettoyées à raison de deux fois par jour pendant les heures de cours. Les marches font l'objet d'un nettoyage avant l'entrée et après la sortie des élèves et des personnels.

Les salles de classe

Elles restent ouvertes pendant toute la durée de l'accueil des élèves. Elles sont disposées de manière à accueillir les élèves en assurant les distances de sécurité sanitaire. Du gel hydro alcoolique et des lingettes désinfectantes sont à disposition pour les élèves et les professeurs. Ces produits permettront également, à chacun, de désinfecter le clavier du PC, le bureau du professeur ainsi que les matériels de reprographie en libre-service ou mis à disposition.

Les salles des professeurs

Deux salles des professeurs sont mises à disposition des enseignants : La salle des professeurs proprement dite et celle du CDI. Elles sont organisées de manière à accueillir 10 professeurs au maximum. Les espaces de convivialité sont condamnés.

Les sanitaires

Tous les sanitaires de l'établissement seront ouverts. Ils disposent de savon liquide et d'essuie-main jetable. Ils seront nettoyés et désinfectés deux fois par jour dont une opération de nettoyage en cours de matinée pendant les cours. Une fiche technique est affichée dans chacun des sanitaires permettant de réaliser le suivi régulier du nettoyage.

Le réapprovisionnement en matériel sanitaire

L'établissement dispose d'un stock de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : gel hydro alcoolique et distributeurs, masques, savon liquide, lingettes désinfectantes, papier essuie-main, et gants. Il assure pouvoir se réapprovisionner dans un délai raisonnable d'une semaine pour l'ensemble des fournitures sanitaires.

Protocole de passage à l'infirmierie

Ce protocole a pour but de permettre aux élèves de se rendre à l'infirmierie de l'établissement dans des conditions permettant le respect des gestes barrières et d'ainsi limiter le risque de contamination et de propagation du virus.

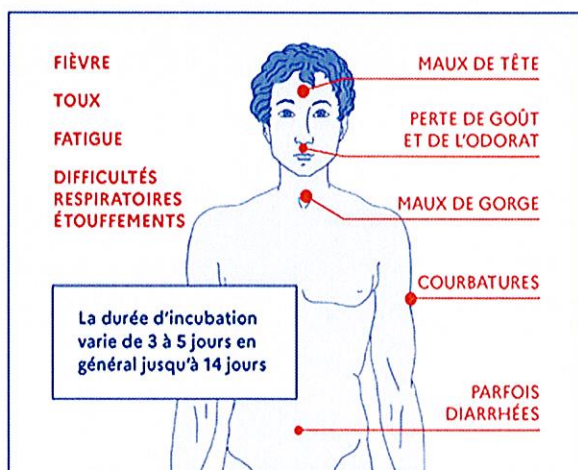
L'infirmière sera présente au sein de l'établissement sur toute la durée de présence des élèves, à savoir de 8h00 jusqu'à 12h30.

1. Avant l'arrivée au lycée

Les parents et les élèves jouent un rôle important dans le retour de ces derniers au sein du Lycée. Notamment, dans la surveillance d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19, et des gestes à réaliser avant et après le temps de présence au lycée.

En cas de symptôme (voir schéma), de fièvre (37°8 ou plus) ou de sensation de fièvre (observés chez l'élève ou un membre de la famille), l'élève est invité à ne pas se rendre au lycée.

Cela sous-entend que l'élève doit contrôler sa température chaque matin avant son départ du domicile. De même, il est recommandé, toujours avant le départ du domicile, d'effectuer un lavage des mains et de se munir d'un masque dit « grand public ».



S'il est observé ce type de symptômes il est nécessaire de contacter le médecin traitant de l'élève afin de suivre ses recommandations.

De même, il sera nécessaire de contacter le lycée (CPE et/ou infirmière) pour informer des raisons de la « non présence » de l'élève au sein de l'établissement.

2. Au sein de l'établissement

Tout élève qui ressent le besoin de se rendre à l'infirmierie doit obligatoirement se présenter à la vie scolaire pour permettre de limiter le nombre d'élèves présents en même temps au sein de l'infirmierie.

En effet, le personnel surveillant sera amené à contacter l'infirmière afin de lui faire part de la demande de l'élève et ainsi voir s'il est possible de le recevoir dans l'immédiat ou s'il est nécessaire de le faire patienter afin de favoriser la distanciation sociale, à ne surtout pas négliger dans la limitation de la propagation du virus.

Afin de permettre le meilleur accueil qui soit, toujours dans le respect des gestes barrières, une salle d'attente dédiée aux élèves présentant un ou des symptômes évocateurs du virus sera mise en place afin de les isoler des autres élèves.

3. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Lorsqu'un élève symptomatique se présente à l'infirmierie, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de l'élève, contrôle de la température et description des symptômes.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Désinfection et nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

4. Une cellule psychologique sera installée au sein du lycée et accueillera les élèves et les personnels qui en expriment le besoin.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce protocole.

De même, veuillez me contacter avant la reprise si :

- Votre enfant présente une maladie chronique
- Vous avez un doute, des questions

*Mme Carminati,
Infirmière Lycée Montesquieu
Jennifer-Regine.Carminati@ac-versailles.fr*

Plan de circulation et fonctionnement

Grands principes

- Groupes d'élèves qui arrivent et repartent à heures fixes
- Les terminales à 8h30 les premières à 9h30
- Circulation à sens unique : pas de départ et d'arrivée au même moment donc pas de croisement
- Utilisation de tout l'espace pour répartir les élèves au maximum
- Pas de récréation, pas de demi-pension
- Aucun élève ne reste devant le lycée avant et après les cours
- La sonnerie sera neutralisée

Au portail

- Grand portail ouvert, entrée scindée en deux pour répartir les élèves suivant leur destination (Les élèves auront été informés de leur salle de classe en amont ainsi que la distribution de l'utilisation du hall.)
- Deux espaces de parking deux roues sont prévus à l'intérieur de l'établissement (apporter un antivol).
- 2 personnes seront présentes à l'entrée du lycée
- Les élèves doivent mettre un masque pendant toute la durée de leur présence au Lycée

Rubalise au centre du préau, jusqu'au portail et marquages au sol

Dans le hall

- Distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée
- Hall divisé en 2 parties pour répartir les élèves
- A droite passent les élèves qui ont cours au RDJ, aux couloirs 120, 320, 220. Ils seront ensuite scindés en 2 groupes à l'embranchement des escaliers.
- A gauche passent les élèves qui ont cours aux couloirs 210 et 310 (RDC), et 330.

Ce fonctionnement est valable à l'aller et au retour.

Marquages au sol des distances de sécurité.

Affichage de la répartition des élèves sur les deux circuits à l'entrée et dans le hall.

Laisser la porte du petit escalier 120 ouverte.

Escaliers

- Passent par le premier escalier de droite les élèves qui ont cours en 120 et 320.
- Passent par l'escalier central DEVANT ceux qui ont cours en 220.
- Passent par l'escalier central DERRIERE ceux qui ont cours en 330.
- Passent par l'escalier au fond à droite du hall les élèves qui ont cours au RDJ.

Au 1^{er} étage, passage entre l'escalier qui mène au 2^{ème} étage couloir 330 et le couloir 120 bloqué.

Affichages et fléchages.

Dans les couloirs du RDC, 1^{er} et 2^{ème} étage

Marquages au sol tous les 1m50 pour matérialiser les distances de sécurité.

Nous n'utilisons que la moitié des salles par couloir

Au Rez-de-Jardin

- Les élèves se dirigent vers la droite.
- Ils suivent tout le couloir jusqu'à l'arrivée dans leur salle.
- A la fin du cours, en sortant de la salle les élèves se dirigent tous à droite et continuent ce chemin jusqu'aux escaliers.
- Circulation à sens unique

Flèches au sol pour matérialiser le sens de marche.

Couloir central bloqué.

En classe

- Les professeurs disposent d'un n° d'appel interne en cas de problème dans la classe.
- Les salles sont installées avec 15 places maximum
- Les salles sont ouvertes à l'arrivée des élèves, pendant et après les cours.
- Les élèves s'installent sans attendre le professeur au fur et à mesure de leur arrivée
- Le premier jour, les professeurs passent une vidéo aux élèves au sujet des gestes barrières.
- Au début du cours le professeur rempli la « fiche plan de classe » avec les noms et prénoms des élèves à la place où ils sont assis. Ce document nous permet, en cas d'incident, de savoir où étaient installés les élèves. L'élève gardera sa place durant toute la durée du mois de juin. Cette fiche sera récupérée par la vie scolaire pendant la séance.
- L'appel est saisi par l'équipe vie scolaire et un SMS est envoyé aux familles des élèves attendus, non présents.
- La sortie de cours sera échelonnée, chaque professeur fait sortir les élèves 4 par 4 de la classe

Toilettes

- Les élèves au RDC et en 120 vont aux toilettes du RDC.
- Les élèves en 220 et 320 vont aux toilettes du premier.
- Les élèves au 2^{ème} étage vont aux toilettes du deuxième.
- Les élèves du RDJ vont aux toilettes du RDJ.

Transports scolaires

La société de transports Lacroix aura été informée des tranches horaires d'arrivée et du nombre d'élèves attendus.

Ne sont pas concernés par la reprise des cours les élèves souffrant d'une pathologie médicale ou d'une cause de comorbidité.

- 1/ Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- 2/ Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- 3/ Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- 4/ Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- 5/ Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- 6/ Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;
- 7/ Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- 8/ Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- 9/ Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- 10/ Etre au troisième trimestre de la grossesse.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

**Attestation sur l'honneur à destination des personnels ayant une
vulnérabilité de santé au regard du virus covid-19 ou qui vivent avec
une personne ayant cette vulnérabilité**

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

CORPS :

NOM ETABLISSEMENT / ECOLE / SERVICE :

COMMUNE :

RNE ETABLISSEMENT / ECOLE

Certifie

- Présenter des facteurs de risque de développer une forme grave de covid19
- vivre avec une personne présentant des facteurs de risque de développer une forme grave de covid 19.

Sont considérées comme personnes présentant une vulnérabilité au regard du COVID 19, les personnes se trouvant dans une des situations telles que définies par le Haut conseil de santé publique et annexées ci-après.

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose à des poursuites.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature de l'agent

La présente attestation sur l'honneur est à transmettre par voie dématérialisée **au supérieur hiérarchique et à l'adresse mail suivante** :

Pour les personnels des écoles (Professeurs des écoles, AESH) à :

Yvelines : infoRH-covid19-ecoles78@ac-versailles.fr

Essonne : InfoRH.covid19.ecoles91@ac-versailles.fr

Hauts-de-Seine : InfoRH.covid19.ecoles92@ac-versailles.fr

Val-d'Oise : infoRH-covid19-ecoles95@ac-versailles.fr

Pour tous les autres personnels (Personnels administratifs, inspection, direction, enseignants du second degré public et enseignants de l'enseignement privé, éducation, santé, sociaux, AESH, AED) à :

infoRH-covid19@ac-versailles.fr

Elle devra être complétée par un certificat médical du médecin traitant. Ce dernier devra être transmis avant le 29 mai 2020. Les médecins de prévention restent à disposition des agents uniquement sur leur situation médicale personnelle.

Informations utiles : infoRH-covid19@ac-versailles.fr

Cellule d'écoute des personnels : 01.39.23.63.15

Adresse mail des services des médecins des personnels :

Département des Yvelines : ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

Département de l'Essonne : ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

Département des Hauts de Seine : ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

Département du Val d'Oise : ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

Le Haut Conseil de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- les personnes âgées de 65 ans et plus (même si les personnes âgées de 50 ans à 65 ans doivent être surveillées de façon plus rapprochée) ;
- les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV* ;
- les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications* ;
- les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm⁻²) ;

• **En raison d'un risque présumé de Covid-19 grave**

- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - o médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - o infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 <200/mm³ ;
 - o consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - o liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- les malades atteints de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- les femmes enceintes, au troisième trimestre de la grossesse, compte tenu des données disponibles et considérant qu'elles sont très limitées.